N° 40. SAMEDI. 19 MAI 1838.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

GRÈCE. — *Athènes*, 2 *avril*.

Pendant son dernier voyage, le roi a été accueilli avec un enthousiasme extraordinaire dans la province de Maina. On dit que, se trouvant à Laneni, le roi s'est fait servir les mets des nouveaux Spartiates, et que S. M. a pu se convaincre ainsi du genre de vie modeste de ce peuple. Aucun des nombreux abus n'a échappé à l'œil vigilant du roi, et les observations qu'il a faites à ce sujet étaient remarquables par leur précision, quoique conçues en termes modérés. S. M. est maintenant bien persuadée que les habitans des provinces ne se sont laissé égarer par aucun esprit de parti, qu'ils lui sont dévoués, et ne le considèrent plus comme un étranger. Le roi regrette vivement le comte Saporta, l'ami et le compagnon de sa jeunesse. Toutefois S. M. est toujours entourée d'hommes distingués. Des hommes tels que Hass, Theocaris, Solomé, Brandis, Spioso, etc., inspirent la plus haute confiance. Quant aux aides-de-camp grecs, ils se montrent étrangers à toute intrigue et à toute considération de parti. On dit que Maurocordato et Tricoupi ont l'intention de se retirer de la carrière politique.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 10 *mai*.

Nous extrayons d'une lettre de Calcutta, adressée à la *Gazette Universelle* de Leipsick, les détails qui suivent sur le séjour de S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas, aux Indes britanniques :

« Un événement des plus rares dans notre pays, la visite d'un prince européen, a mis toute la ville en mouvement. Le prince Henri, petit-fils de S. M. le roi des Pays-Bas, en retournant d'un grand voyage d'inspection aux colonies néerlandaises, dans sa patrie, a visité pendant quelques jours cette métropole de l'empire britannique aux Indes. La population anglaise a fait au prince l'accueil le plus honorable et lui a donné à l'hôtel-de-ville un bal, qui peut être rangé parmi les plus brillans de toute la saison. Le prince a parcouru la ville et les environs, afin d'en visiter les nombreuses curiosités intéressantes ; accompagné de deux officiers anglais, S. A. R. a pénétré ensuite dans l'interieur du pays, et s'est rendu par Bénarès, l'antique siége de la sagesse brahmane, et par Lucknau, la résidence du roi d'Oude, à Agra et à Delhi ; ici, où réside le petit-fils de Timur, comme pensionnaire du gouvernement britannique, le prince s'arrêta plusieurs jours, pour retourner ensuite par Allahabad, au moyen du bateau à vapeur, à Calcutta. Le jeune souverain de Delhi, qui a succédé il y a quelques mois, à son père, dans la dignité de Grand-Mogol, a été couronné le 7 janvier, parce que les astrologues avaient désigné ce jour comme fortuné. S. A. R. se fit conduire chez lui.

ANGLETERRE. — *Londres*, 11 *mai*.

Dans la chambre des lords, le comte d'Aberdeen a interpellé lord Melbourne à l'occasion d'une lettre adressée au colonel Shaw Kennedy de la légion espagnole, par le sous-secrétaire d'état des affaires étrangères. Celui ci déclare que lord Palmerston engagera le gouvernement à prendre à son compte le paiement des arrérages dus aux soldats retirés du service d'Espagne. Le noble comte s'est élevé contre un si grave abus, en disant que les ministres devaient intervenir pour forcer le gouvernement de Christine à payer ses dettes, mais qu'ils ne pouvaient pas se servir de l'argent du pays pour récompenser les instruments d'un parti que le pays réprouvait.

Lord Melbourne a répondu que le gouvernement n'avait pas du tout l'intention d'indemniser les condottieri d'Evans.

Le duc de Wellington a demandé la fin de la discussion en faisant remarquer toutefois la dissidence d'opinion qui existait entre le département des affaires étrangères et la trésorerie.

— On lit dans le *Courrier* :

« Un journal tory, le *Morning-Hérald*, annonce comme un bruit répandu dans les cercles militaires qu'une grande revue de la garde royale doit être passée par la reine dans Hyde-Park le 18 juin, jour anniversaire de la bataille de Waterloo. Cette feuille ajoute à dessein que tous les envoyés extraordinaires assisteront à ce spectacle, le premier, dit-il, qui ait été offert au pays depuis la visite des puissances alliées en 1814.

» Si cette nouvelle est vraie, si le gouvernement anglais, occupé des préparatifs du couronnement, montrait assez peu d'égards envers la France pour tenir à célébrer cette commémoration avec une solennité extraordinaire, il est vraisemblable que le maréchal Soult ne se rendrait à Londres au plus tôt que le 19 juin : autrement ce ne serait pas la peine que la chambre votât des fonds pour le rendre témoin d'une pareille cérémonie. »

PORTUGAL. — *Lisbonne*, 1*er mai*.

La politique n'offre en ce moment rien de bien saillant. La guerre des Algarves ressemble à une sorte de procès de cour de chancellerie dont on ne croit point l'issue probable; non-seulement Remechido se maintient, mais il agrandit le cercle de ses incursions, et dans les deux provinces du Sud, l'autorité de la reine n'est que nominale, excepté le long du littoral. On annonce que 200 miguélistes, partis d'ici ou de l'Italie, se sont réunis à Gibraltar pour rejoindre leurs frères des Algarves.

Le *Diario* de ce jour publie le décret qui déclare le prince royal duc de Bragance, titre auquel il a droit par sa naissance, conformément aux lettres-patentes de 1645, à la proposition faite aux cortès de 1641, au nom du clergé, et à la loi de 1449. Le décret ci-dessus est daté du 30 avril, et contresigné par le ministre de l'intérieur. (*Morning-Hérald.*)

FRANCE — *Paris*, 14 *mai*.

On écrit de Bone, le 3 mai :

Le bateau à vapeur le *Cocyte*, capitaine Maissin, lieutenant de vaisseau, et la corvette de charge l'*Egérie* viennent de mouiller en rade, et débarquent en ce moment 750 hommes du 61me de ligne, et des isolés de divers corps. Ces troupes vont être dirigées sur Constantine ; elles attendront à Ghelma le départ du prochain convoi, auquel elles serviront d'escorte. Le commandant du camp de Merdjez-Ammar pourra peut-être les utiliser pour aller réparer l'espèce d'échec qu'il a éprouvé dernièrement dans son excursion sur l'Oued-Gherf.

Le dernier courrier de Constantine a apporté quelques nouveaux détails relatifs à la reconnaissance faite sur Stora. S'il faut en croire un de nos correspondans, les tribus qui habitent le littoral entre Stora et Gigeli, sur un terrain borné par le Sissaf à l'est et par le Oued-Rummel à l'ouest, pourraient bien descendre des anciens Romains auxquels se seraient joints, vers le 16e siècle, des Génois, qui faisaient sur cette côte un commerce considérable. Ces tribus vivent dans la plus entière indépendance, n'ayant jamais voulu reconnaître pour souverain ni le dey d'Alger ni le bey de Constantine. Dans chaque tribu, un certain nombre d'hommes se livrent à l'agriculture ; d'autres restent dans les douars pour y exercer leur profession de tisserand, de boucher, de forgeron, de telle sorte que ces Arabes ne sont tributaires de qui que ce soit pour tous les objets qui leur sont necessaires. Aussi règne-t-il beaucoup d'aisance dans les villages ; au lieu de tentes, ils ont des maisons en pierres recouvertes en tuiles; chaque maison à son jardin ; les champs sont très-bien cultivés ; on y voit de belles plantations d'arbres fruitiers et de productions de toute espèce.

Quant à l'administration intérieure de ces tribus, elle est très-simple ; le cheik est nommé par ses administrés ; il a tous les pouvoirs militaires et civils et commande les guerriers lorsqu'il y a lieu de se battre contre des voisins. C'est une réunion de petites républiques qui a tous les avantages d'un état constitué, sans en avoir les inconvéniens. Lorsque le cheick donne lieu à des plaintes graves, il est immédiatement remplacé. Les propriétés sont bien délimitées, ce qui n'a lieu sur aucun autre point de l'Algérie; elles sont respectées et se transmettent par succession. Aussi, chacun étant assuré de ne pas se voir arbitrairement dépouillé, travaille-t-il avec zèle, et les terres sont aussi bien tenues que dans les plus beaux départemens de la France. (*Corresp. de Toulon.*)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

—Le *Morning-Hérald* fait les réflexions suivantes sur l'échauffourée de Munagorri :

« Le récit que nous avons donné du complot de Vérastégui s'est pleinement confirmé dans toutes ses parties. Cette misérable in-

trigue a coûté au gouvernement christino 200,000 fr., uniquement pour acquérir la preuve du dévouement des provinces basques à la personne de don Carlos. Munagorri peut très-bien soutenir qu'il n'a pas été battu, car comment l'aurait-on battu, puisqu'il ne s'est pas montré. Il a remporté le prix de la course, car il a été le premier à fuir.

» Les Basques connaissent l'esprit de perfidie et d'injustice qui caractérise le gouvernement de Madrid, et aussi long-tems que leurs montagnes leur fourniront du fer et des hommes, ils ne courberont pas la tête, devant cette démocratie insolente et corrompue, qui, pour inaugurer la liberté leur a ravi leur indépendance et les privilèges que les rois d'Espagne avaient constamment respectés, à l'exception toutefois de l'empereur Charles Quint qui échoua dans sa tentative pour les subjuger.

» Il y a quelque tems, le général en chef christino, espérant détacher les Basques des drapeaux de don Carlos, leur promit, au nom de son gouvernement, que leurs anciens droits et privilèges seraient respectés; mais plus tard, ce même gouvernement se croyant assez fort pour étouffer l'insurrection à l'aide d'une intervention étrangère, refusa de ratifier les engagemens pris par le général en chef, mais, peu importe, les Basques n'auraient eu confiance ni dans les principes d'Espartero ni dans ceux de son gouvernement, ils savent bien que pour reconquérir la paix et leurs privilèges, ils n'ont d'autre moyen qu'une guerre que couronnera le succès. »

PAYS-BAS. — *Liége*, 15 *mai*.

Voilà ces pauvres députés des parties retrocédées du Luxembourg et du Limbourg, joints à eux les rongeurs du budjet fonctionnant sur le même sol, qui se mettent en état d'hostilité avec le gouvernement sur la question territoriale que doivent bientôt trancher les négociations. On se rappelle la ridicule parodie jouée par nos bateleurs, lorsqu'il s'est agi de la discussion de l'adresse provoquée par les mêmes députés, et à laquelle Léopold a fait cette célèbre réponse qui servira éternellement de modèle à tous ceux qui comme lui, voudront parler sans rien dire. Les engagemens pris par la cohorte ministérielle, sont devenus pour elle une source d'embarras inextricables. La foule de fonctionnaires intéressés au maintien de l'ordre actuel des choses, a pris au sérieux l'adhésion unanime de la chambre et du cabinet, au refus de l'exécution du traité en ce qui concerne le territoire, et pousse en conséquence les populations Limbourgeoises et Luxembourgeoises à toutes sortes de démonstrations ayant pour objet de prouver leur attachement à la *glorieuse*; démonstrations qui dans le fait se réduisent à une sorte de fantasmagorie dont les habitans eux-mêmes, rient aux dépens des charlatans qui ont recours à ce ridicule moyen. Les ministres qui avaient d'abord encouragé ces manifestations populaires, croyant qu'ils en pourraient tirer parti auprès des puissances pour en obtenir de meilleures conditions, sont forcés aujourd'hui d'user de leur influence pour tâcher d'arrêter toute démarche ostensible, prévenus qu'ils sont que, ce qu'ils appellent *leurs juges* ont condamné toute opposition de la part de la Belgique à la stricte exécution des 24 articles.

Dans cette situation embarassante pour les ministres, ils n'ont trouvé rien de mieux à faire que d'insinuer, par la voie de leurs agens, que le pays peut se reposer sur eux du soin d'assurer l'intégralité du territoire, qu'en conséquence, toute démonstration devait cesser; mais les agitateurs qui ont de bonnes raisons pour ne pas croire à la bonne foi du ministère, ont recommencé de plus belle à faire arborer des drapeaux, à faire des protestations, à adresser des pétitions à la chambre des représentans, devenue le seul recours des honnêtes révolutionnaires disposés à tout immoler à l'avantage de conserver leurs places. Malheureusement pour eux, la session législative n'a plus que quelques jours d'existence; à qui feront-ils entendre désormais leurs doléances. (*Industrie.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 19 *mai*.

Parmi les processions entrées en ville le 17 de ce mois, à l'occasion de l'octave de Notre-Dame, on a remarqué avec plaisir celle d'une commune de la partie allemande du grand-duché, qui, entr'autres objets d'embellissement qu'elle portait avec elle, faisait flotter au gré du vent, un beau et grand drapeau en satin, aux couleurs luxembourgeoises, et au milieu duquel était brodé, en couleur orange, un grand W. — Cette procession comptait 900 âmes. La commune qu'elle représentait est située *hors* du rayon stratégique de la forteresse fédérative.

Nous espérons que l'*Echo* d'Arlon ne prétend pas vouloir compter les habitans de cette commune au nombre de ceux qui auraient pétitionné contre l'acceptation des 24 articles.

— On mande de Mersch que des musiciens sont commandés et que d'autres mesures sont prises pour préparer dimanche prochain une fête patriotique *improvisée*. Un drapeau neuf, déjà confectionné sera arboré comme par enchantement, peut-être un club cantonnal organisé. Deux individus, savoir ..... se donnent beaucoup de peine à cet effet. Les personnes qui se rendront à la fête sont engagées, dit-on, à se pourvoir d'une ample provision d'enthousiasme *spontané*.

— Un cultivateur de Saeul, qui est arrivé hier à Luxembourg, a raconté que lui et les autres habitans avaient été bien surpris l'autre jour de voir le matin le drapeau belge flotter sur la tour, et il a demandé ce que cela pourrait signifier. Il était, le bon campagnard, on ne peut plus étonné d'apprendre que certaines gens voudraient inférer de cela que la commune demande à être réunie à la Belgique. La commune, a-t-il ajouté, ne se doute pas le moins du monde de pareille chose.

— Il faut croire que la question hollando-belge préoccupe terriblement certains journaux, puisqu'ils ne sentent pas le ridicule qui jaillit de leurs articles. Même des feuilles ordinairement sérieuses déraisonnent complettement lorsqu'elles touchent cette matière. Le *Courrier belge*, par exemple, prétend que les puissances commettraient un acte injuste et de haute imprudence, qu'elles rompraient impolitiquement l'équilibre européen, si elles dérangeaient tant soit peu l'état de choses provisoire sorti d'une émeute, la plus injustifiable qui fut jamais, et qui constitue une infraction grave aux traités les plus solennels, faits dans la vue de ce même équilibre. Elles devraient, pour se consolider, renoncer bénévolement à une partie de leurs propres moyens, en faveur d'un peuple qui ne peut que les tourner contre elles, et consacrer sans restriction aucune, encourager en quelque sorte, la violation la plus injuste des principes sur lesquels reposent leurs trônes. L'*Emancipation*, de son côté, soutient que les puissances ne pourraient mieux calmer la turbulence de la Belgique qu'en lui abandonnant le Luxembourg et le Limbourg, et que les Allemands et les Hollandais feraient bien d'acheter leur tranquillité par cette cession. Souverains de l'Allemagne! au lieu de garder vous-mêmes les clefs des provinces rhénanes, remettez les donc aux Belges, alors seulement vous dormirez en repos!

Suivant les journaux belges les démonstrations qui se font dans le Luxembourg, en faveur du *statu quo*, ne sont que l'expression libre, spontanée et unanime des populations. Qu'on lise la circulaire du comité central d'Arlon, du 11 mai, et l'adresse de la commune d'Ettelbruck, et qu'on dise si cela n'est pas coupé sur le même patron, sauf la variante obligée du pont d'Ettelbruck! Toutes ces belles choses, que les agitateurs mettent si innocemment sur le compte du peuple, ne sont originairement que leurs propres inspirations.

— Nous avons reçu une lettre datée de Strassen, dont nous ne pouvons déchiffrer la signature. L'auteur se dit être secrétaire de la commune, ainsi que de celles de Mamer et de Kehlen, mais ne pas être cause de la plantation du drapeau, ni de l'envoi des adresses de ces communes. Comme l'insertion n'en est pas absolument demandée nous adresserons la lettre à notre correspondant de ...., libre d'en faire ce qu'il trouvera à propos.

— Les feuilles belges annoncent que la régence de Bruxelles a donné sa démission en masse. Cette détermination est l'effet de la situation financière de la ville, qui est dans un état désespéré. Sa dette s'est accrue de plus de 5 millions depuis la révolution, outre les millions pour les pillages.

...., le 16 mai 1838.

Monsieur le Rédacteur,

Voici quelques observations sur la proclamation du club central d'Arlon, pour le cas où vous voudriez leur donner une place dans votre journal.

Ils ont raison, ces messieurs d'Arlon, d'appeler le morcellement de la province un incalculable malheur; mais à qui la faute? Ce nouveau partage de la famille luxembourgeoise sera un des maux les plus cruels dont les hommes de 1830 auront à rendre compte. Ceux qui ont introduit dans le pays, et organisé l'insurrection brabançonne, pouvaient-ils croire qu'ils entraineraient dans le mouvement la forteresse fédérative de Luxembourg? Ils le disaient, mais ils devaient prévoir le contraire. Et de l'impossibilité pour les Belges d'obtenir le chef-lieu, découlait inévitablement la nécessité d'abandonner au moins une partie de la province: la forteresse ne pouvait pas rester isolée au milieu d'un pays devenu étranger, si non hostile. L'idée de faire admettre les Belges à la confédération n'était qu'un rêve.

Mais les rédacteurs de la circulaire du 11 mai doivent compter beaucoup sur la bonhomie et la simplicité de leurs lecteurs, pour vouloir leur faire accroire que le morcellement soit stipulé en faveur du roi, tandis qu'il le prive de la moitié d'une province qu'il avait acquise à titre onéreux. La prétendue indemnité dans le Limbourg se prend en grande partie sur les droits de la Hollande

Le déchirement du Luxembourg est contraire aux intérêts et aux vœux du roi, comme à ceux du pays même, et on saura toujours gré à ce souverain d'avoir essayé toutes les tentatives possibles pour prévenir un pareil malheur, qui pesera de tout son poids sur la mémoire des auteurs et fauteurs de la révolution de 1830.

Une chose que j'aurais voulu trouver dans la proclamation du 11 mai, c'est l'énumération bien serrée des griefs sur lesquels on baserait la justification du bouleversement de 1830. Nous avons vu qu'à Bruxelles la commission, chargée de la rédaction du manifeste national, a succombé à la peine; que serait-ce donc à Arlon, où l'on n'oserait pas, comme dans le Brabant et les Flandres, invoquer le fameux *monopole* de l'instruction publique et l'établissement du collége philosophique, griefs qui ont seuls fait éclore les autres? Ils sont réduits, ces messieurs, à chercher leur droit dans le fait qu'en 1815 les puissances ont disposé de nous sans nous. Ce prétexte est maladroitement choisi. A ce titre il n'y a presque pas de pays qui ne puisse fonder son insurrection. C'est faire un appel aux passions populaires de tous les états; c'est attaquer de front la légitimité de presque tous les souverains, y compris nos protecteurs. Ce n'est pas en nous rabattant sur des principes aussi subversifs de l'ordre public européen que nous pouvons gagner des amis, ni inspirer de l'intérêt à l'étranger.

Vous avez beau dire, messieurs, beau faire ce que vous voudrez, nous avons eu tort de nous laisser entrainer en 1830; mais ce tort ne frappe pas les masses, il ne retombe que sur les meneurs. « Les » mases ne sont pas compromises, » a dit M. Lebeau, qui s'y entend. Dans des momens semblables elles se laissent aller plus ou moins indifféremment. « Qui ne sait, mon Dieu, combien est faible le » vent qui fait tourner les masses? » (La duchesse d'Abrantès.) Mais en 1830 bien des personnes se sont laissé abuser par de fausses promesses que les faits ont démentis depuis; on ne les y prendra plus. Elles ne s'opposeront cependant pas, et pour cause, à ce que les agens des clubs patriotiques arborent les couleurs brabançonnes; mais elles sont absolument pour rien dans ces démonstrations, dont les conséquences, si elles en ont, doivent retomber sur les agitateurs seuls. Agréez, s'il vous plaît, etc.

....., le 17 mai 1838.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous serai fort obligé de donner une place dans votre journal à la lettre qui suit, qui était d'abord destinée à l'*Echo* d'Arlon.

L'*Echo* sonne le tocsin et nous appelle aux armes pour nous opposer à la rentrée du pays sous la domination de son souverain légitime. Eh grand Dieu! pourquoi, vous *Echo*, voudriez-vous que nous exposassions ce que nous avons de plus cher pour être réunis à la Belgique, qui, d'après vos propres termes, nous maltraite si injustement, est si mal gouvernée, et nous offre si peu d'avantages réels.

Je commencerai par ce dernier point, et je citerai vos paroles du 11 février 1837. « Plus, dites-vous, la prospérité augmente » encore en Belgique, moins elle renaîtra dans le Luxembourg, » et plus notre industrie à nous pliera sous le poids de la supério» rité des fabriques belges. »

Je serais conduit trop loin si je voulais reproduire les reproches que vous avez si souvent et si énergiquement adressés à nos gouvernans, de nous abandonner dans le marasme, de ne vouloir rien faire pour le pays, de nous trahir dans nos plus chers intérêts; mais il y a à peine huit jours que vous les avez encore accusés d'*odieuse perfidie*, de *honteuse trahison*.

Voyons maintenant ce que vous pensez de la machine gouvernementale belge et de nos principales institutions politiques.

Le roi : vous le supposez capable de nous sacrifier corps et biens dans l'intérêt de sa dynastie; (n° du 21 avril 1838); *le ministère:* vous l'appelez « véritable tripot ministériel, » vous dites qu'en Europe il n'y a pas de cabinet qui soit composé d'élémens aussi hétérogènes (22 mars 1837); que « le Luxembourg malgré ses » trois ministres, n'a plus de foi dans le pouvoir, etc. » (28 juin); *les chambres :* selon vous, c'est « un gachis parlementaire. » « L'anarchie, dites vous, habite le palais de la nation et les hôtels » des ministres, etc. » (22 mars 1837). Le gouvernement, en un mot, est sans force, sans énergie, sans dignité. Il ne se soucie guère des nombreuses satisfactions que vous croyez qui lui sont dues, etc., etc.

La révolution nous a donné un nouveau système électoral; mais à différentes reprises vous avez cherché à en faire ressortir *l'injustice* et *l'absurdité* (ce sont vos termes). Voyez entre autres le numéro du 21 mars.

Elle nous a donné le jury; mais à vos yeux la loi est *saugrenue* et *absurde*. « Vous préfériez, dites vous, certes la suppression du » jury à son anéantissement par la voie détournée qu'on a em» ployée. »

Quant à la liberté de l'enseignement il y a long-tems que vous en avez fait justice et que vous avez déploré, avec tous les hommes bien pensans, les maux que la révolution nous a faits sous ce rapport, et désiré le rétablissement des choses sur l'ancien pied.

Comme vous savez, le système financier est au fond le même qu'au moment de la révolution. S'il a éprouvé sur quelques points des modifications favorables, il a été renforcé sur d'autres points. Si le moindre doute pouvait s'élever à cet égard on rappellerait que M. Thorn nous a appris dans le tems, qu'avant la révolution le grand-duché avait payé jusqu'à 3,642,855 francs, y compris le contingent de la ville de Luxembourg, tandis qu'en 1835 la province seule, sans la ville chef-lieu, a donné 4,147,631 35 et en 1836. . . . . 4,243,416 91.

Depuis lors encore l'augmentation des charges des contribuables est toujours progressive. La révolution nous a imposé, en outre, les emprunts des 10 millions, des 12 millions, les 40 p. %, les 10 p. %, les cents additionnels extraordinaires, les contributions payées par anticipation, les dépenses de la garde civique, les logemens et les prestations militaires, etc.

Nous avons élevé des plaintes contre la législation hollandaise sur les distilleries. Une loi nouvelle nous avait été donnée, c'était aux yeux de M. Thorn un titre suffisant de justifier notre révolution. Cette loi cependant encourut bientôt le blâme de la majorité de la chambre et des journaux, et à l'heure qu'il est les choses sont pires que jamais pour les distillateurs agricoles. Pas assez, on a créé un nouvel impôt à charge des débitans de boissons distillées.

Des plaintes avaient été suscitées par la fiscalité. Les traditions fiscales ne sont pas oubliées chez nous, dit fort bien l'*Echo* du 3 mars dernier.

Nous sommes donc d'accord que sous les points de vue indiqués la révolution ne nous a pas été favorable. Nous sommes également d'accord qu'au contraire le pays doit déplorer la destruction de ses beaux établissemens de ses belles institutions d'éducation populaire; la perte du canal de Meuse et Moselle et la non réalisation des immenses espoirs qui s'y rattachaient, et qui auraient apporté pour toujours une amélioration décisive dans notre sort; la destruction de notre beau haras; la perte des longs travaux du cadastre, etc. Vous avez donc parfaitement raison de dire et de répéter au gouvernement belge « qu'il avait à réparer les brêches » faites à nos affaires en 1830. » (12 octobre 1837).

Ce n'est pas tout. Vous avouerez non seulement avec le ministre d'Huart, que « nous n'avions pas à nous plaindre du roi Guil» laume sous le rapport matériel; » (ce sont les paroles du ministre) mais vous reconnaîtrez avec moi que notre position est grandement empirée sous d'autres points de vue. D'abord quant à l'instruction publique vous êtes de mon bord. Ensuite vous avez vu les tableaux publiés par le gouvernement même qui constatent que l'immoralité a fait des progrès désolants depuis la révolution, que les crimes et délits sont augmentés d'une manière effrayante, et cela en dépit de nos couvens, de nos missionnaires et jésuites, et de notre police secrète, créations de fraîche date qui font grief à vos yeux selon que vous nous l'avez dit si souvent.

En résumé, si vous, *Echo*, avez exprimé votre pensée dans ce que vous nous avez écrit et répété, vous partagez ma conviction profonde, inébranlable et consciencieuse qu'il n'y avait pas de griefs suffisans pour nous insurger, que bien loin d'avoir gagné à la révolution, nous y avons perdu sous presque tous les rapports, que nous avons surtout à regretter de grands bienfaits du gouvernement des Pays-Bas, bienfaits dont nous recueillions déjà en partie les fruits, et dont quelques-uns se trouvaient encore dans leur état naissant; qu'en revanche de nouveaux maux ont été créés, et qu'on nous a dotés de choses que repoussent l'esprit du siècle, le vœu éclairé du peuple.

Tout cela bien considéré, ayant notamment égard que déjà on nous a malheureusement trop séduits par de fallacieuses promesses, entre autres par celle d'un gouvernement à bon marché, tandis qu'on nous a fait payer plus qu'auparavant, je vous demande où vous trouverez des motifs pour nous entrainer dans de folles et peut-être de sanglantes entreprises qui tendraient à prolonger encore l'état précaire et de quasi guerre que nous subissons? Pouvez-vous nous supposer assez aveugles pour exposer nos personnes et nos biens en faveur de ceux qui nous *détiennent usufructuairement* comme dit le ministre Ernst, et qui nous estiment si peu qu'ils nous ont troqués, comme vous dites, contre l'assurance de conserver leur position? Ne faudrait-il pas que les Luxembourgeois eussent rénoncé au gros bon sens pour se livrer ridiculement à des agitateurs qui sont en grande partie des employés ou des personnes qui ne tiennent à rien au sol ni aux véritables intérêts de la partie cédée, et qui à la veille de tel ou tel événement leveraient le pied et laisseraient aux habitans, aux propriétaires seuls la responsabilité, et les graves suites de coupables projets qui ne peuvent être conçus que dans des têtes exaltées, qui ne peuvent être mis à exécution que par des ennemis de la patrie?

(*Un habitant de la partie cédée.*)

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient la lettre suivante, en date de Berlin, le 1er mai :

« On négocie beaucoup au sujet de la Hollande et de la Belgique. Les trois grandes cours continentales sont d'accord que la Belgique ne peut prétendre à des concessions ultérieures et qu'elle doit accepter purement et simplement les 24 articles ; dans le cas où elle ne s'y prêterait pas, on doit déclarer non avenus les avantages qui lui avaient été assurés dans le tems. On veut faire valoir péremptoirement cette opinion et on le peut, sans qu'il y ait lieu de craindre une opposition sérieuse, car à Londres, on commence à reconnaître qu'on s'est conduit jusqu'ici d'une manière trop hostile envers le gouvernement des Pays-Bas.

» Le discours du ministre néerlandais des affaires étrangères, qui expose avec beaucoup de dignité, la situation de la Hollande et la conduite de la conférence de Londres, doit, quelque pénible qu'il puisse être pour plusieurs, contribuer à exciter l'intérêt pour une nation qui a supporté avec tant de persévérance et de courage les sacrifices de toute nature qui lui ont été imposés. Aussi, dans le Nord, l'opinion publique commence à se prononcer aujourd'hui complètement en faveur de la Hollande et le roi Guillaume ne doit plus craindre d'être méconnu, alors qu'il assure avoir dit son dernier mot et ne plus vouloir faire la moindre concession à la Belgique. Il peut laisser venir les choses à l'extrémité et il le fera, car il a pour lui, le plus puissant des alliés de notre tems, l'opinion publique.

» Il est à déplorer pour la loyale nation hollandaise, qu'on ne se soit pas placé déjà plus tôt sur un terrain aussi favorable ; alors, il eût été démontré depuis long-tems que ce n'est pas le cabinet de La Haye, mais celui de Bruxelles, qui tenait à cœur de maintenir un état d'incertitude, afin de mieux favoriser ses intérêts. C'est là une vieille tactique que suivent d'ordinaire les gouvernemens improvisés, dès qu'ils se voient menacés dans l'intérieur et qu'il ne se trouve pas de diversion au dehors. Où en serait la reine Christine, si don Carlos ne détournait d'elle, les élémens qui la menacent le plus ? N'est-ce pas l'idée d'une restauration miguéliste qui, dans les momens critiques, sert principalement d'appui au faible trône portugais ? Louis-Philippe aurait-il pu se consolider, comme il l'a fait, si l'on n'avait pas eu pour arrière-pensée la crainte que par sa chute, c'en serait fait de la paix de l'Europe, circonstance dont il a su profiter admirablement. »

— La *Gazette du Hanovre* contient de son côté, la lettre suivante, en date de Berlin, le 6 mai :

« Il est certain que les événemens du Luxembourg fixent aujourd'hui l'attention de nos hommes politiques, bien plus qu'en 1830. Depuis ce tems on a pu reconnaître, combien il est impardonnable de laisser gagner à l'usurpation étrangère, un seul pouce de terrain sur le sol germanique et l'on paraît être fermement résolu aussi bien à Francfort s/M qu'ici, à Berlin, à repousser la force par la force, là où cette usurpation voudrait pénétrer de nouveau, sur le territoire fédéral non sujet à contestation. Les rodomontades des chambres belges trouveront probablement de l'écho dans les journaux français et à la tribune de la chambre des députés ; mais aussi bien en Belgique qu'en France, les hommes politiques, sages et raisonnables, ne pourront dénier à la confédération germanique, le même droit que la France a fait valoir, il y a cinq ans, lors de la prise de la citadelle d'Anvers. De même qu'alors, la France a revendiqué pour la Belgique, un point important qui était adjugé à celle-ci par le traité du 15 novembre, de même, et cela avec beaucoup plus de droit, l'Allemagne peut, aujourd'hui que le roi des Pays-Bas a donné au traité, la sanction qui y manquait encore, défendre, elle aussi, un territoire qui non-seulement lui a appprtenu originairement, mais qui lui a été reconnu aussi de nouveau, par ce traité, garanti par cinq grandes puissances. Ce serait aujourd'hui un droit des gens entièrement nouveau et assurément bien singulier, que de laisser faire les crieurs ultramontains. Chaque traité, chaque loi du pays, pourraient être renversés, dès qu'ils ne plairaient plus aux sommités ecclésiastiques de Liége, de Malines, ou de Rome ! C'est vraiment une honte pour la presse germanique que tant de journaux allemands sans avoir égard à l'honneur national qui s'y trouve intéressé, se fassent les échos des feuilles belges, dans ce que celles-ci publient sur la situation du Luxembourg. »

— Une lettre particulière de Francfort *s/M*, en date du 6 mai, s'exprime comme suit :

« On a fait ici la remarque que le général-major Dumoulin, commandant du Luxembourg, a dit, dans sa circulaire aux bourgmestres du rayon de la forteresse, que des démonstrations comme celles qui ont eu lieu à Strassen, sont *contraires* au *status quo*. En effet, la diète fédérale, en opposition avec les cabinets d'Angleterre et de France, a prétendu jusqu'ici et nommément aussi dans l'affaire du Grünenwald, que le *status quo* n'est pas applicable au rayon stratégique de la forteresse de Luxembourg et que la confédération germanique n'a pas à s'occuper de ce *status quo* du moins dans ce rayon.

» On apprend au reste que le gouvernement de Bruxelles s'est déjà empressé de notifier aux cabinets de Vienne et de Berlin, qu'il désapprouve entièrement les mouvemens populaires qui ont eu lieu en Belgique et qu'il fera tout son possible pour calmer les esprits. Il est à remarquer que le prince Léopold a répondu d'une manière évasive à la députation de la chambre des représentans, qui lui a remis l'adresse relative à l'affaire de Strassen, sans aucunement faire mention des provinces de Luxembourg et de Limbourg et en ne parlant qu'en termes généraux du patriotisme des Belges.

» On attendait dernièrement à Berlin, avec un intérêt particulier, des nouvelles de Rome, parce qu'on est d'opinion que le st-siège, après le départ de M. Bunsen, adoptera une autre ligne de conduite. »

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 10 mai, Jacques Elter, et Jean-Pierre Koch ; le 12, Joséphine-Caroline Schwaertzel, et Jean-Ferdinand Poncin ; le 13, Pierre Thill, Marie-Anne Pauline Goujon, Denis Müller, et Ferdinand-Théodore-Edouard Florian ; le 15, Henri Schmitz, et Jean-Pierre-François Gangler.

Mariages : Le 12 mai, Jean Kesseler, journalier, avec Elisabeth Schmit ; le 16, Guillaume-David-Frédéric Kruse, barbier, avec Cath. Shammel.

Décès : Le 11 mai, Susanne Gindorff, épouse Jean-Baptiste Wünsch, âgée de 29 ans ; le 12, Angélique Grund, âgée de 12 ans ; le 13, Nicolas Beicht, âgé d'un mois ; le 14, Gertrude Müllem, âgée de 52 ans, célibataire ; le 15, Marie-Françoise Gelin, épouse Laurent Zahn, âgée de 59 ans, et Jeanne Houdremont, âgée de 5 ans ; le 17, Barbe Kutscher, âgée de 11 ans et 7 mois, et Nicolas Arrensdorff, âgé de 2 ans et 6 mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE DE PLANCHES.

MARDI, 29 mai prochain, à une heure de relevée, il sera vendu par le ministère du greffier soussigné, à qui plus et à crédit jusqu'au 1er octobre prochain, environ 5,000 aunes (15,000 pieds) de belles planches et madriers en bois de peupliers d'Italie, la plupart sans nœuds et d'une épaisseur de 4, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14, 15 et 18 lignes, 2, 3 et 3 1/2 pouces sur diverses largeurs, propres à toutes sortes d'ouvrages et pouvant être employées immédiatement. Plus une assez forte quantité de madriers en bois de frêne de 3 pouces d'épaisseur donnant la plus grande partie de beau placage et le restant propre au charronnage, etc.

La vente se tiendra en la maison de Madame la veuve Leclerc, rue de la Congrégation, en cette ville. DUFAING.

VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE

D'UNE

VASTE MAISON D'HABITATION,

SITUÉE A LUXEMBOURG.

LUNDI, 11 juin prochain, à deux heures de relevée, le notaire soussigné procédera à la VENTE publique et définitive, aux plus offrans et derniers enchérisseurs, à plusieurs années de crédit et sous d'autres conditions très-avantageuses, d'une VASTE MAISON d'habitation, située à Luxembourg, cotée du n° 260, faisant le coin de la rue de la Boucherie et de celle du Marché-aux-Herbes, appartenant à M. Namur-Gonner, marchand en cette ville.

Cette maison, très-avantageusement située pour tout genre de commerce, est grevée de plusieurs capitaux non exigibles, de sorte que l'acquéreur aura beaucoup de facilité pour le paiement.

Les amateurs qui désirent acheter cette maison de la main à la main, sont priés de s'adresser au propriétaire ou au notaire soussigné.

La vente aura lieu en l'étude dudit notaire, où est déposé le cahier des charges.

Luxembourg, le 16 mai 1838. J. FUNCK, notaire.

A VENDRE

Un **CHAR-A-BANC-CALÈCHE**, solide, bien suspendu, couvert, et dont la capote s'enlève à volonté. On peut y atteler un ou deux chevaux. S'adresser au sieur Berweiler, charron, rue St-Philippe.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.